

SERVICE / DIVISION	Service de l'ingénierie / Circulation	No SD SD-2024-3361
DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)		
<u>Date</u> 2023-06-06	<u>No résolution</u> CM-20230606-497	<u>Objet</u> APPROBATION - PLAN DE LOCALISATION - LIMITES DE VITESSE - CHEMINS PUBLICS
<u>Résumé</u>		
Sur recommandation du comité exécutif,		
IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre Warnet		
APPUYÉ PAR : Sandra El-Helou		
et résolu à l'unanimité:		
d'approuver le plan de localisation 23-LO-069 préparé par le Service de l'ingénierie concernant la modification des limites de vitesse des chemins publics sous la responsabilité de la Ville de Laval.		
ADOPTÉ		
(SD-2023-2014)		
<u>Date</u> 2023-05-31	<u>No résolution</u> CE-20230531-1784	<u>Objet</u> RÉSOLUTION AMENDÉE - RECOMMANDATION AU CONSEIL - APPROBATION - PLAN DE LOCALISATION - LIMITES DE VITESSE - CHEMINS PUBLICS
<u>Résumé</u>		
ATTENDU QUE, par sa résolution CE-20230428-1354, le comité exécutif recommandait au conseil d'approuver le plan de localisation 23-LO-069 préparé par le Service de l'ingénierie concernant la modification des limites de vitesse des chemins publics sous la responsabilité de la Ville de Laval;		
ATTENDU QUE la pièce jointe au SD-2023-2014 intitulé «23-LO069» contient une nouvelle mise à jour de la carte des limites de vitesse pour le Règlement numéro L-13019 puisqu'il a été constaté que des modifications devaient y être apportées;		
EN CONSÉQUENCE, IL EST		
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:		
de remplacer la pièce jointe au SD-2023-2014 par la pièce jointe au sommaire décisionnel SD-2023-2662.		
(SD-2023-2662)		
<u>Date</u> 2023-05-02	<u>No résolution</u> CM-20230502-447	<u>Objet</u> DÉPÔT - PROJET DE RÈGLEMENT L-13019
<u>Résumé</u>		
de prendre acte du projet de Règlement numéro L-13019 modifiant le Règlement L-6070 régissant la circulation et la sécurité routière sur les chemins publics.		
(SD-2023-2014)		
<u>Date</u> 2023-05-02	<u>No résolution</u> CM-20230502-460	<u>Objet</u> AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT L-13019
<u>Résumé</u>		
La conseillère Aline Dib donne un avis de motion qu'à une séance subséquente de ce conseil, il sera présenté pour lecture et adoption un règlement portant le numéro L-13019 modifiant le Règlement L-6070 régissant la circulation et la sécurité routière sur les chemins publics.		
(SD-2023-2014)		
<u>Date</u> 2023-04-28	<u>No résolution</u> CE-20230428-1351	<u>Objet</u> RECOMMANDATION AU CONSEIL - ADOPTION - RÈGLEMENT L-13019
<u>Résumé</u>		
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:		
de recommander au conseil d'adopter le Règlement numéro L-13019 modifiant le Règlement L-6070 régissant la circulation et la sécurité routière sur les chemins publics.		
(SD-2023-2014)		
<u>Date</u> 2023-04-28	<u>No résolution</u> CE-20230428-1352	<u>Objet</u> AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT L-13019
<u>Résumé</u>		
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:		
de demander à la greffière ou à la greffière adjointe d'inscrire à l'ordre du jour d'une prochaine séance du conseil, un avis de motion en vue de l'adoption d'un règlement portant le numéro L-13019 modifiant le Règlement L-6070 régissant la circulation et la sécurité routière sur les chemins publics.		

SERVICE / DIVISION	Service de l'ingénierie / Circulation	No SD SD-2024-3361
<p>(SD-2023-2014)</p> <p><u>Date</u> <u>No résolution</u> <u>Objet</u> 2023-04-28 CE-20230428-1353 RECOMMANDATION AU CONSEIL - DÉPÔT - PROJET DE RÈGLEMENT L-13019</p> <p><u>Résumé</u> RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:</p> <p>de recommander au conseil de prendre acte du projet de Règlement numéro L-13019 modifiant le Règlement L-6070 régissant la circulation et la sécurité routière sur les chemins publics.</p> <p>(SD-2023-2014)</p> <p><u>Date</u> <u>No résolution</u> <u>Objet</u> 2023-04-28 CE-20230428-1354 RECOMMANDATION AU CONSEIL - APPROBATION - PLAN DE LOCALISATION - LIMITES DE VITESSE - CHEMINS PUBLICS</p> <p><u>Résumé</u> RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:</p> <p>de recommander au conseil d'approuver le plan de localisation 23-LO-069 préparé par le Service de l'ingénierie concernant la modification des limites de vitesse des chemins publics sous la responsabilité de la Ville de Laval.</p> <p>(SD-2023-2014)</p>		
<p>CONTEXTE / JUSTIFICATIONS</p> <p>En 2023, le Règlement L-6070 sur la circulation et la sécurité routière sur les chemins publics, a été modifié afin de réduire les limites de vitesse sur le territoire de la Ville. Le plan de localisation du règlement avait été approuvé par le conseil municipal mais n'avait pas été joint au règlement.</p> <p>L'objectif du Règlement numéro L-13134 modifiant le Règlement L-6070 régissant la circulation et la sécurité routière sur les chemins publics, est d'intégrer au règlement L-6070 un plan de localisation à jour, et ce afin d'assurer une meilleure conformité au Code de la sécurité routière.</p>		
<p>IMPACTS MAJEURS</p> <p>NE S'APPLIQUE PAS</p>		
<p>ASPECTS FINANCIERS</p> <p>NE S'APPLIQUE PAS</p>		
<p>CULTURE</p> <p>NE S'APPLIQUE PAS</p>		
<p>CALENDRIER / ÉTAPES SUBSÉQUENTES</p> <p>Dépôt du projet de règlement L-13134; Avis de motion pour l'adoption du Règlement L-13134; Adoption du règlement L-13134 par le conseil municipal; Publication d'un avis public d'entrée en vigueur du règlement L-13134.</p>		
<p>CADRE NORMATIF</p> <p>Loi sur les compétences municipales, LRQ, c C-47.1, article 67 alinéa 1 Code de la sécurité routière, RLRQ, c C-24.2</p>		
<p>REMARQUE(S)</p>		
<p>EN CONSÉQUENCE, IL Y AURAIT LIEU</p> <p>de recommander au conseil de prendre acte du projet de Règlement numéro L-13134 modifiant le règlement numéro L-6070 régissant la circulation et la sécurité routière sur les chemins publics.</p> <p>de demander à la greffière ou la greffière adjointe d'inscrire à l'ordre du jour d'une prochaine séance du conseil, un avis de motion en vue de l'adoption d'un règlement portant le numéro L-13134 modifiant le règlement numéro L-6070 régissant la circulation et la sécurité routière sur les chemins publics.</p> <p>de recommander au conseil d'adopter le Règlement L-13134 modifiant le règlement numéro L-6070 régissant la circulation et la sécurité routière sur les chemins publics.</p>		